

# AVIS PUBLIC



## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-875

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

*Règlement numéro 24-875 sur la tarification volumétrique  
de l'eau potable non résidentiel*

- **Que** le règlement est disponible à l'Hôtel de ville, situé au 150, rue du Moulin, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 14 mars 2025.

Avis numéro : 2025-16

*Marie-Noël Duclos*

---

Marie-Noël Duclos  
Greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 14 mars 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 mars 2025.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière-trésorière adjointe